



*Esperanza*  
*Joie des Enfants*

## **RAPPORT FINANCIER 2022**

## **ESPERANZA JOIE DES ENFANTS**

Assemblée Générale du 25 mars 2023

## Le mot du président

Chers amis,

L'exercice 2022 s'est caractérisé par la poursuite et intensification de notre action traditionnelle de lutte contre la malnutrition à Madagascar et de développement par l'éducation et le renforcement de l'autonomie financière des familles et communautés éducatives. Au service des populations locales, de nombreux projets d'infrastructures ont également été lancés ou poursuivis l'an passé.

Les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants :

- ⇒ Le cap de 3.512 enfants et 136 enseignants fréquentant les 6 cantines scolaires et les 3 centres nutritionnels soutenus par notre association a été franchi à la rentrée scolaire de Septembre 2022, ce qui est une très grande responsabilité : il s'agit pour Esperanza Joie des Enfants de financer désormais la préparation et distribution de 675.000 repas sur l'année, alors que le prix des denrées alimentaires à Madagascar connaît des progressions à deux chiffres.
- ⇒ En parallèle, le nombre de bénéficiaires des cures de spiruline (hors dispensaires) dépasse désormais 4 692, soit un besoin d'un peu plus de 1.5 tonne par an, que la qualité de l'exploitation et l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana permettent d'assurer.
- ⇒ Les ressources financières en numéraire de l'association (c'est-à-dire hors abandons de frais, dons en nature de matériel, missions de mécénat de compétence et valorisation du bénévolat) progressent légèrement à 251.132 €, contre 250.342 € en 2021 signe de la fidélité de nos adhérents et grands mécènes.
- ⇒ En intégrant aux ressources en numéraire les contributions en nature, la totalité des ressources de l'association en 2022 se monte à 521.800 €, contre 449.268 € en 2021, soit une évolution de 15%.
- ⇒ Les dépenses de l'exercice se montent pour leur part à 531.020 €. Sur ce total, les dépenses en numéraire se montent à 262.902 € et les dépenses en nature à 268.118 €. Ces dernières sont l'exacte contrepartie en comptabilité des dons en nature et assimilés et ne pèsent donc pas sur les comptes de l'association.
- ⇒ En détail, le financement du fonctionnement des cantines scolaires et centres nutritionnels (y compris distributions de cures de spiruline), qui est au cœur de notre mission, a représenté 107.935 € en 2022, contre 80.797 € en 2021, soit une progression de 33 % Ce poste ne cesse d'augmenter : pour mémoire, il n'était encore que d'une trentaine de milliers d'euros il y a 10 ans.
- ⇒ En sus du programme nutritionnel, le gros des dépenses de l'exercice clos peuvent être classées en 3 catégories : (i) travaux d'infrastructure avec la construction du centre nutritionnel Ankadinondry-Sakay pour 33.043 € + l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana pour 33.276€ + le renforcement des capacités en eau potable de plusieurs établissements soutenus par notre association pour 18.846 € + le lancement de la construction de 4 salles de classes au Collège Saint Francisco Marto d'Ambinanindrano pour 23.900 €, (ii) le développement de l'autonomie des familles au travers de l'extension du programme d'Activités Génératrices de Revenus avec une nouvelle dotation de 32.842 € et (iii) le programme Éducation et Numérique pour 19.597 €.

- ⇒ A noter qu'à l'identique des années précédentes, la part des dépenses consacrées « missions sociales » (c'est-à-dire à l'action sur le terrain) s'élève à plus de 99% des dépenses de l'association.
- ⇒ De fait, les frais de collecte et de traitement des dons et les frais de fonctionnement se montent à moins de 1% des dépenses en numéraire de l'association. Nous restons ainsi fidèles à la règle du « *un euro de don collecté est un euro d'action dépensé à Madagascar* ».
- ⇒ Pour terminer, je souhaiterais mettre en avant le caractère riche et varié des ressources humaines d'Esperanza Joie des Enfants en termes d'âge, d'expérience, de statut (bénévoles et missions de mécénat de compétences) et de localisation (France et Madagascar). Avec la réouverture des frontières post pandémie, 46 volontaires se sont ainsi succédés sur le terrain à Madagascar.
- ⇒ Au final, l'exercice 2022 se termine avec un déficit de 11.771 € que la trésorerie de notre association permet d'absorber, celle-ci ressortant à 101.789 € à la clôture des comptes au 31 Décembre 2022. Il est cependant à noter que cette trésorerie élevée de fin d'année a immédiatement été fortement diminuée dès le début janvier pour le financement du nouveau trimestre de fonctionnement des cantines scolaires et centres nutritionnels ainsi que pour les projets en cours. A titre d'information la trésorerie disponible a ainsi été ramenée au 17 février 2023 à 41.929 Euros ce qui souligne bien l'enjeu de l'obtention des financements sollicités auprès de grands mécènes et l'importance de la fidélisation des donateurs.
- ⇒ L'année 2022 a été caractérisée par l'élargissement des partenariats avec d'autres associations qui contribuent de manière très significative aux ressources d'Esperanza dans des programmes spécifiques, telle l'association Don Boule de Neige pour le programme AGR au lycée Picot de Clorivière, ou l'association Quebracho pour le soutien aux cantines scolaires de Bekopaka et Ambinanindrano.

Généreux mécènes, donateurs, partenaires et amis d'Esperanza Joie des Enfants, merci de tout cœur de votre présence à nos côtés et de votre fidélité généreuse qui nous permet de poursuivre notre action auprès des enfants de Madagascar, pour les aider à grandir et construire un avenir porteur d'espérance.

Philippe THIRION  
Président

# SOMMAIRE

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

Compte d'Emploi des Ressources .....	Page 5
Emplois de l'exercice consacré aux missions sociales .....	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement.....	Page 7
Ressources de l'exercice .....	Page 7
Valorisation des contributions en nature, bénévolat et mécénat.....	Page 8

## **ÉTATS FINANCIERS 2022**

Bilan Actif et Passif .....	Page 11
Compte de Résultat.....	Page 12

## **ANNEXE 2022**

Règles et méthodes comptables .....	Page 14
Informations relatives au bilan .....	Page 14
Informations relatives au compte de résultat.....	Page 16
Engagements hors bilan .....	Page 16
Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109) .....	Page 16

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Pour la seconde année consécutive, le rapport d'activité comprend une analyse du compte d'emplois et des ressources, ceci se traduisant sous forme de tableau en deux parties : les emplois, d'une part, et les ressources, d'autre part.

### ▪ Compte d'emploi des ressources :

Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal (qu'ils soient en numéraire ou bien en nature) par l'association bénéficiaire, excède le seuil de 153 000 Euros fixé par décret, ce qui a été le cas en 2022 pour la première fois depuis la création de l'association en 1996.

### ▪ Emplois et Ressources de l'exercice 2022 (en euros) :

I / Emplois de l'exercice en numéraire	2022 (N)	2021 (N-1)	I / Ressources de l'exercice en numéraire	2022 (N)	2021 (N-1)
Missions sociales	261 919	270 769	Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal	113 000	113 268
- Dont nutrition (cantines & spiruline)	107 935	80 797			
- Dont programmes de développement & autres programmes	153 984	189 972	Autres fonds privés	135 725	136 710
			Subventions & autres concours publics	Néant	Néant
Frais de recherche de fonds	Néant	Néant	Autres produits	1 426	Néant
Frais de fonctionnement	983	682	Produits financiers	981	364
<b>Total Emplois de l'exercice en numéraire</b>	<b>262 902</b>	<b>271 451</b>	<b>Total Ressources de l'exercice en numéraire</b>	<b>251 132</b>	<b>250 342</b>
Excédent de ressources de l'exercice	Néant	Néant	Insuffisance de ressources de l'exercice	11 771	21 110
<b>Total général Emplois</b>	<b>262 902</b>	<b>271 451</b>	<b>Total général Ressources</b>	<b>262 902</b>	<b>271 451</b>
<b>II/ Contributions en nature : Emplois</b>			<b>II / Contributions en nature : Ressources</b>		
Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal	10 860	Néant	Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal	10 860	Néant
Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal	43 111	28 630	Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal	43 111	28 630
Missions de mécénat de compétence	100 093	81 305	Missions de mécénat de compétence	100 093	81 303
Bénévolat	116 605	88 992	Bénévolat	116 605	89 992
<b>Total général Contributions en nature</b>	<b>270 669</b>	<b>198 927</b>	<b>Total général Contributions en nature</b>	<b>270 669</b>	<b>198 927</b>
<b>Grand Total (I et II)</b>	<b>533 571</b>	<b>470 378</b>	<b>Grand Total (I et II)</b>	<b>533 5710</b>	<b>470 378</b>

## ⇒ Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :

Comme il est prévu dans la présentation du CER, les emplois (ou dépenses) effectués en 2022 sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Avec 261 919 Euros, les emplois en numéraire (hors emplois en nature, par conséquent) de l'exercice 2022 liés aux « Missions sociales » sont en baisse de 3.5% par rapport à 2021 (soit 270 769 Euros).

Cette quasi-stabilité est le fruit de deux évolutions contradictoires :

- sensible augmentation, d'une part, du montant des dépenses dédiées au fonctionnement courant des cantines (dont distribution de spiruline) qui ont progressé d'une année sur l'autre de 80.797 Euros à 107.935 Euros (+ 33%) du fait de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant nos cantines et de bénéficiaires des cures de spiruline et de la hausse du coût de la vie à Madagascar ;
- baisse, d'autre part, des dépenses de développement et d'infrastructures qui baissent de 189.972 Euros en 2021 à 153.984 Euros pour l'exercice clos.

Ainsi, en 2022, il a été consacré 33.043 Euros pour la construction du centre nutritionnel Ankadinondry-Sakay, 33.276 Euros pour la poursuite des travaux d'extension de la ferme de spiruline Fanantenana, 18.846 Euros pour le lancement du programme de renforcement des capacités en eau potable de 2 établissements soutenus par notre association (Lycée Saint-Joseph d'Imito et Lycée Saint-Michel d'Imady) et 23.900 Euros pour la construction de 4 salles de classe au Collège Saint Francisco Marto d'Ambinanindrano.

A noter que ce dernier projet dont le budget s'élève à 79 000 Euros a été confié à l'entreprise BTF (qui a déjà pris en charge en 2021 les travaux d'extension de la ferme de spiruline et en 2022 ceux de la construction du nouveau centre nutritionnel d'Ankadinondry-Sakay). La somme susvisée de 23.900 Euros correspond aux sommes facturées et réglées en 2022. Il est prévu que le solde du chantier sera facturé en 2023 au fur et à mesure de l'avancement des travaux, une part significative du financement résiduel pour l'achèvement des travaux étant d'ores et déjà sécurisé.

Une dotation complémentaire de 32.842 Euros a été consacrée en 2022 au programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné principalement aux familles des élèves des établissements scolaires soutenus par notre association. Cette nouvelle dotation a permis de porter la dotation totale gérée par les 7 écoles participantes à 70 K Euros. En 2022-2023, 1700 enfants (pour un total de 853 familles) ont ainsi bénéficié de ce programme. La quasi-totalité des familles aidées, a pu dégager grâce aux AGR des revenus représentant entre 1 et 2 mois de revenus supplémentaires, un premier pas vers l'autonomisation. La plupart de ces familles, en plus de s'acquitter du remboursement de leur prêt, sont fières en outre de pouvoir payer les frais d'écolage de leurs enfants et contribuer ainsi à un meilleur équilibre financier des écoles soutenues par Esperanza Joie des Enfants.

Un effort important a également été effectué en 2022 pour équiper deux de nos lycées en équipements et bibliothèques numériques, en nous appuyant sur notre partenaire EDUCMAD. La part des dépenses en numéraire de cette rubrique s'élève à 8737 Euros sur une dépense globale de 19 597 Euros consacré au programme Éducation et Numérique. La différence (soit 10.860 Euros) est classée dans la rubrique « Dons en nature » et correspond au don exceptionnel de 181 ordinateurs portables de seconde main effectué par le Groupe EDF.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

Comme les années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2022 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la relation directe. La communication de masse se fait, sans frais, exclusivement par les bénévoles sur supports internet et les réseaux sociaux et au moyen d'évènements du type concerts.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, les frais de fonctionnement de l'association sont limités aux seuls frais bancaires (cf. frais de tenue de comptes et virements) et de maintenance du site internet, soit 983 Euros au total. L'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre. L'évolution de l'association et les dispositions réglementaires pourraient toutefois nous amener à devoir recourir à des services externes (commissariat aux comptes) en 2023.

A noter, que les abandons de frais par les bénévoles à l'occasion de missions sur le terrain sont comptabilisés à part, dans la catégorie des « Dons en nature » et que les dépenses engagées ne pèsent pas sur l'association, lesdites dépenses étant prises en charge par les bénévoles de l'association. Comme telles, elles donnent lieu, sur justificatifs, à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés.

Sont également comptabilisés séparément les dons en nature, correspondant à la valorisation du bénévolat et des missions de mécénat de compétences (les secondes donnant lieu à émission d'une attestation au profit de l'employeur) et comme indiqué ci-dessus des dons en nature de matériels et équipement, dès lors qu'ils sont valorisés par le donateur.

#### ▪ **Ressources de l'exercice :**

Ces dernières années, un soin important a été apporté au développement et à la diversification des ressources de l'association.

Le financement des cantines et de la distribution de spiruline est assuré prioritairement par les donateurs particuliers de l'association. Le solde du financement des cantines est assuré désormais essentiellement par le soutien d'associations partenaires. Citons plus particulièrement, nos amis de Para Los Ninos qui apportent via Esperanza leur soutien à la cantine du Lycée Picot de Clorivière à Antsongo (et directement leur soutien à la cantine de Mahambo) et de Quebracho à Ambinanindrano et Bekopaka. Concerts et collectes de carême contribuent également à financer cette action qui est au cœur de notre mission.

Au total, les ressources collectées pour le financement des cantines et de la distribution de spiruline se sont montées à 111.812 Euros.

Les actions de développement sont financées pour l'essentiel par des dons ou subventions affectées en provenance de grands mécènes et pour le solde par prélèvement sur notre trésorerie.

Le montant total des dons et subventions consacré aux actions de développement (hors cantines donc) s'est monté à 149.199 Euros en 2022 contre 167.992 Euros en 2021. En 2022, nous avons ainsi pu compter sur le soutien de :

- La Fondation Bel, la Fondation du Groupe EDF, l'association Alegria et du mouvement des Scouts et Guides de France pour la construction du centre nutritionnel Ankadinondry-Sakay ;
- La Fondation Agir Ensemble pour le Développement et la Fondation BNP Paribas pour le lancement de la construction de 4 salles de classe au Collège Saint Francisco-Martó d'Ambinanindrano ;
- La Société STAR du Groupe Castel pour la poursuite de l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana et le renforcement des capacités en eau potable de plusieurs établissements soutenus par notre association ;
- La société de gestion Amplegest et l'association Don Boule de Neige pour l'extension du programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné principalement aux familles de parents d'élèves ;
- Pour le soutien aux dispensaires, l'association Mada'Care, dont les membres (étudiants de l'Université de Médecine de Rouen) ont par ailleurs consacré trois semaines de mission à l'été 2022 en soutien aux centres de santé d'Imady et d'Ambinanindrano

Par ailleurs, de manière à satisfaire aux obligations réglementaires du CRC, nous présentons pour la deuxième fois, dans le tableau Emplois-Ressources ci-dessus, une ventilation des ressources selon trois rubriques :

1. « Produits issus de la générosité du public », correspondant aux recettes financières en numéraire ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « Autres fonds privés », correspondant aux dons reçus n'ayant pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux par notre association,
3. « Subventions et autres concours publics ».

Selon cette nouvelle ventilation, les recettes 2022 sont réparties comme suit :

- « Produits issus de la générosité du public » ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux : 113.000 Euros de dons en numéraire (hors abandons de frais pour 43.111 Euros et dons en nature de matériels pour 10.860 Euros, ayant également donné lieu à l'émission de reçus fiscaux).
- « Autres fonds privés » : 135.725 Euros, provenant, de donateurs privés ou personnes morales non-résidents, associations partenaires ou encore fondations. Comme déjà indiqué, ces fonds n'ont pas donné lieu à émission de reçus fiscaux de la part de notre association.
- « Subventions et autres concours publics » : néant en 2022 et 2021.

▪ **Valorisation des contributions en nature (avec ou sans émission de reçus fiscaux) :**

Les contributions en nature sont reprises dans nos comptes pour le même montant en « Ressources » et en « Emplois ». Comme tels, ils sont neutres pour la formation du résultat.

L'évaluation des contributions en nature au titre du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons de matériels a été calculée de la façon suivante :



⇒ **Bénévolat :**

Bénévoles du bureau de l'association :

- 5 bénévoles
- Prestation effectuée en moyenne : 6 jours par mois x 5 = 30 J.O / homme (soit total équivalent à 1,5 mois ouvré temps plein)
- Valorisation des prestations au taux SMIC mensuel, soit 1.679 Euros en moyenne en 2022
- Calcul : 1 SMIC x 1.5 équivalent temps plein x 1,03 (coût « charges patronales comprises)
- Valorisation totale = 2.594 Euros x 12 mois = 31.129 Euros

Autres bénévoles (France et Madagascar) : dont 46 volontaires envoyés en mission en 2022, soit 4 bénévoles équivalents temps plein en 2022

- Valorisation des prestations au taux du SMIC mensuel, soit 1679 Euros en moyenne en 2022
- Calcul : 1 SMIC x 4 équivalents temps plein x 1.03 (coût « charges patronales comprises)
- Valorisation totale : 7.123 Euros x 12 mois = 85.476 Euros

A ce stade la valorisation à Madagascar de notre Délégué Général Permanent bénévole suite à la conclusion d'un Accord de Siège accordé par les pouvoirs publics malgache n'est pas encore considérée dans nos comptes. Elle le sera à compter de l'exercice 2023.

Au total, le bénévolat est donc valorisé dans nos comptes à 116.605 Euros au titre de l'exercice 2022.

⇒ **Collaborateurs détachés en mission de mécénat de compétences :**

Il s'agit d'un(e) collaborateur(trice) détachée(e) gracieusement auprès de l'association par BNP Paribas. Selon le calcul communiqué par l'employeur, le montant des salaires des charges sociales est valorisé (au prorata du temps passé, soit 12 mois) à 100.093 Euros en 2022, à la fois en recettes et charges (ou emplois et ressources) par notre association.

⇒ **Abandons de frais de bénévoles :**

Les frais de mission des bénévoles sur le terrain pris en charge par ces derniers, sont valorisés dans le Compte Emploi des Ressources (CER), comme au compte de résultat, pour 43.111 Euros. Ces abandons de frais correspondent aux missions réalisées sur le terrain à Madagascar par 46 bénévoles (dont 3 membres du bureau) durant l'année 2022, grâce à la pleine réouverture des frontières. Comme déjà indiqué, les abandons de frais ont donné lieu (après production au Bureau de l'association des justificatifs exigés par l'Administration) à l'émission de reçus fiscaux.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels valorisés dans nos comptes :**

Le don en deux lots de 181 ordinateurs portables de seconde main par le Groupe EDF a été repris en 2022 dans nos comptes dans la catégorie « Dons en nature ». Ce don, valorisé pour la valeur qui nous a été indiquée par le donateur, est affecté au soutien de l'action et aux projets que notre association conduit à Madagascar. Comme tel, ce don a fait l'objet de reçus fiscaux pour un total de 10.860 Euros.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels non valorisés dans nos comptes :**

A contrario ne sont pas valorisés dans nos comptes les dons d'équipements ou de matériels dès lors qu'aucune indication de valeur ne leur est affectée. Dans cette catégorie, notre association a reçu en 2022 un important lot de téléphones portables de seconde main de la part de la Police Nationale. Ces téléphones portables, en cours de reconditionnement, seront équipés de supports de cours

numériques et seront comme tels distribués gracieusement en 2023 aux établissements scolaires soutenus par notre association. Un premier lot a toutefois déjà été distribué en 2022 aux lycéens ayant remporté le trophée des « Ravinalas d'Or » et un second lot équipé de ressources pédagogiques a été déployé en test auprès d'enseignants du lycée Picot de Clorivière en lien avec nos partenaires d'EDUCMAD et ED4FREE.

De même, la Ferme de spiruline Fanantenana a continué à recevoir en 2022 des lots de bâches plastiques de la part de la société STAR provenant du recyclage par cette dernière de ses conditionnements de bouteilles PET. Ces bâches sont utilisées pour le renouvellement régulier de la couverture des serres des bassins de spiruline et contribuent comme telles à une bonne photosynthèse nécessaire au développement de cette algue aux valeurs nutritives exceptionnelles.

## ÉTATS FINANCIERS 2022

### Bilan Actif et Passif

<b>Actif</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dons et subventions à recevoir	8 720	22 080
Disponibilités	101 789	129 293
Ecriture de régularisation	1 192	
<b>Total Actif</b>	<b>114 252</b>	<b>151 372</b>

<b>Passif</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fonds associatifs et réserves	112 703	133 813
Résultat de l'exercice	(11 771)	(21 110)
Fonds dédiés	10 769	13 501
Dettes fournisseurs / Charges à payer	-	25 168
<b>Total Passif</b>	<b>114 252</b>	<b>151 372</b>

### Tableau des disponibilités

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Compte bancaire BNP Paribas « Cantine »	9 033	27 142
Compte bancaire BNP Paribas « Projets »	7 803	25 757
Livret A BNP Paribas	76 981	76 364
Hello Asso & PayPal	7 972	29
<b>Total Disponibilités</b>	<b>101 789</b>	<b>129 293</b>

### Tableau des fonds associatifs

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fonds associatifs avant affectation du résultat	112 703	133 813
Résultat de l'exercice	(11 771)	(21 110)
Fonds associatifs après affectation du résultat	<b>100 932</b>	<b>112 703</b>

### Tableau des fonds dédiés

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Projet « Un pas plus loin » (Mahambo) (*)	6 769	6 769
Dotation programme AGR (**)	-	2 732
Projet « Amélioration des adductions d'eau » (***)	4 000	4 000
	<b>10 769</b>	<b>13 501</b>

(\*) la somme de 6 769 Euros provient pour 5 769 au titre de l'exercice 2021 (dont 3 620 au titre de la FAED et 2 149 au titre du MIAE), et pour 1000 Euros de l'exercice 2020 (Fondation BNP Paribas). Le projet est suspendu compte tenu du contexte local.

(\*\*) Le solde négatif sur les flux de l'année 2022 entre recettes dédiées et dépenses du programme AGR (842 Euros) conduit à annuler l'écriture de la fin d'exercice 2021 pour le même montant.

(\*\*\*) Pour le projet Eau les fonds dédiés sont maintenus à hauteur de 4 000 Euros le programme se poursuivant en 2023.

A la fin 2021, les fonds dédiés étaient de 13 501 Euros dont 6 769 Euros pour le projet Mahambo "un pas plus loin", 2 732 Euros pour le programme AGR et 4 000 Euros pour le projet a »mélioration des adductions d'eau ». Ces montants ont bien été comptabilisés en recettes en 2021 et 2020 (pour 3 732 Euros), mais leur solde non utilisé en fin d'exercice n'a pas été comptabilisé en charge (compte n°6895) en report de fonds dédiés face au bilan (compte n°195 « fonds dédiés au projet X non utilisés »). Par conséquent il n'a pas été possible en 2022 de constater une reprise au compte de résultat.

#### État des dettes et charges à payer

	2022	2021
Entreprise BTF (Bassins de spiruline)	-	6 720
Entreprise Solarmad (solde d'installation PV)	-	18 448
	-	<b>25 168</b>

En 2021, il y avait au Passif en crédit de compte de tiers un total de 25.168 Euros dont 6.720 Euros ont été réglés en début d'année 2022 à BTF, et 17.000 Euros en fin d'année à Solarmad. Restaient à fin 2022 1.448 Euros de factures non réglées à Solarmad ; ce montant, faute de réception définitive du chantier installation d'électricité photovoltaïque, est annulé dans les comptes 2022. En 2021, ces écritures de Passif auraient dû être associées à une écriture en débit du compte de charges à payer. A défaut de l'avoir fait, cela a conduit à minorer le résultat négatif de l'exercice 2021 pour le même montant. Si ces écritures avaient été passées nous aurions constaté une reprise en 2022 et donc un produit. A défaut, ces charges ont bien été supportées par le résultat de 2022.

#### Compte de Résultat analytique 2022

	Recettes	Dépenses
<b>Contributions en numéraire :</b>	<b>251 131</b>	<b>262 902</b>
Financement des cantines	111 812	107 935
Extension de la ferme de spiruline	32 493	33 276
Programme Activités Génératrices de Revenus	32 000	32 842
Construction centre nutr. Ankadinondry-Sakay	30 000	33 043
Projet 4 Classes pour Ambinanindrano	17 500	23 900
Programme « Eau »	18 846	18 846
Éducation Numérique (hors dons en nature)		8 737
Soutien aux dispensaires	6 000	1 320
Actions diverses (dont Ravinalas)	83	2 020
Produits des Activités Annexes (artisanat, spiruline)	1 426	
Fonctionnement (banque & divers)	981	983
<b>Contributions en nature :</b>	<b>270 669</b>	<b>270 669</b>
Abandons de frais des bénévoles	43 111	43 111
Mécénat de compétence	100 093	100 093
Bénévolat	116 605	116 605
Dons de matériel et équipement en nature	10 860	10 860
<b>Total Recettes &amp; Dépenses</b>	<b>533 571</b>	<b>533 571</b>
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>		<b>(11 771)</b>

**Pour mémoire : Compte de Résultat analytique 2021**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Contributions en numéraire :</b>	<b>250 342</b>	<b>271 451</b>
Financement des cantines	82 349	80 797
Ferme de spiruline	117 237	159 040
Programme Activités Génératrices de Revenus	23 600	23 600
Soutien Dispensaire Ambinanindrano	3 538	3 538
Médiathèques scolaires EducMad	-	1 672
Containers	-	590
Parrainages étudiants	534	150
Fours solaires & foyers performants	-	212
Solde électrification Imady	-	1 070
Amélioration des réseaux d'adduction d'eau	4 000	-
Projet « un pas plus loin Mahambo »	5 769	-
Dons non affectés	12 900	-
Fonctionnement (banque & divers)	364	682
Partenariats (MIAE & Énergie d'Apprendre)	50	100
<b>Contributions en nature :</b>	<b>198 927</b>	<b>198 927</b>
Abandons de frais des bénévoles	28 630	28 630
Mécénat de compétence	81 305	81 305
Bénévolat	88 992	88 992
Dons de matériel et équipement en nature	-	-
<b>Total Recettes &amp; Dépenses</b>	<b>278 972</b>	<b>300 081</b>
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>		<b>(21 110)</b>

## ANNEXE 2022

### ▪ Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices. Les quelques écarts pratiqués par rapport aux normes comptables en vigueur sont identifiés dans le présent rapport en page 14 et ci-dessous dans la présente Annexe.

Par ailleurs, la principale nouveauté en 2022 résulte de la valorisation au compte de résultat de dons reçus d'équipements électroniques (ordinateurs destinés aux écoles accompagnées), sous forme d'apports en nature. Pour mémoire, les missions de bénévolat et de mécénat de compétences avaient déjà été pris en compte dans les apports en nature dans les comptes de l'exercice 2021, en plus des abandons de frais.

Une écriture unique de régularisation conséquence des simplifications opérées dans les exercices précédents a été passée au Bilan en 2022 pour un montant de 1 192 Euros sur un montant total Actif/Passif de 114 252 Euros.

### ▪ Informations relatives au bilan

#### ⇒ Actif :

L'association ne porte aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association (y compris ferme de spiruline Fanantenana) étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux à Madagascar.

De même, nous ne portons au bilan aucune créance autres que les « Dons et subventions à recevoir ». Les équipements ou matériels reçus (s'il y a lieu) au titre d'apports en nature sont considérés dès leur réception comme immédiatement transférés à nos partenaires locaux, étant affectés intégralement au soutien de l'action et aux projets de notre association à Madagascar. Comme tel, nous ne portons aucun stock au bilan.

Enfin, nous ne détenons pas de valeurs mobilières de placement, l'intégralité des disponibilités étant maintenues en compte courant bancaire ou placées sur un livret d'épargne ou sur les comptes de plateformes de dons en ligne (HelloAsso, Paypal).

#### ⇒ Passif :

Le passif est constitué pour l'essentiel de fonds associatifs et de réserves, ainsi que des fonds dédiés, lesquels sont constitués des ressources affectées à des projets définis, en attente, à la date de clôture, de transfert vers ces projets. On peut également trouver au passif des dettes fournisseurs dans le cadre de la réalisation en cours de projets de développement.

## **Analyse de l'évolution du bilan :**

### ⇒ **Immobilisations :**

Néant. Outre le fait que l'association ne porte pas d'immobilisations au bilan à Madagascar, elle ne porte pas non plus d'immobilisations en France.

### ⇒ **Stocks et créances :**

Au 31 Décembre 2022, notre association portait 8.720 Euros « de Dons et subventions à recevoir » contre 22.080 Euros à la clôture des comptes de l'exercice 2021..

### ⇒ **Disponibilités :**

Au 31/12/2022, les disponibilités se montaient à 101.789 Euros, en baisse de 27.504 Euros Euros d'une année sur l'autre.

Sur les 101.789 Euros de disponibilités, 10.769 Euros sont constitués de dons déjà affectés à des programmes déterminés. Par ailleurs, un peu plus de 55.000 Euros de dépenses devront être payées dans le courant du premier semestre 2023 au fur et à mesure de l'avancement du chantier « 4 classes pour Ambinanindrano ». La moitié environ des fonds nécessaires à cette prochaine sortie de fonds est d'ores et déjà sécurisée, permettant de maintenir le niveau de trésorerie de précaution pour les soutiens récurrents de l'association relatifs aux cantines scolaires et centres nutritionnels.

### ⇒ **Produits à recevoir :**

Comme chaque année, une partie des subventions et dons adressés à Esperanza joie des Enfants n'a pu être encaissée que début 2023. Ce poste à la clôture des comptes 2022 représentait un total de 8.720 Euros.

### ⇒ **Fonds associatifs et réserves :**

Après prise en compte du résultat négatif de l'année 2022, soit 9.220 Euros, les fonds associatifs et réserves se montent à 103.483 Euros (voir tableau supra). Le déficit de l'exercice sera intégré, sur décision de l'assemblée générale, en report à nouveau.

### ⇒ **Fonds dédiés :**

Ces fonds (soit 10.769 Euros) sont constitués de fonds et des dons affectés reçus en 2021 ou à l'occasion des exercices précédents et affectés à des programmes spécifiques (cf. projet « Un pas plus loin » à Mahambo et projet « d'amélioration des réseaux d'adduction d'eau » de trois de nos écoles). Le projet « Un pas plus loin » est actuellement en suspens. Il pourrait être décidé en 2023 de libérer ces fonds pour les affecter à d'autres projets.

### ⇒ **Dettes :**

Les dettes « Fournisseurs et comptes rattachés » qui se montaient au 31 Décembre 2021 à 25.168 Euros ont été réglées en 2022 à hauteur de 23.720 Euros dont 6.720 Euros à BTF, et 17.000 Euros à Solarmad. Restaient à payer à Solarmad fin 2022 1.448 Euros. Faute de réception définitive du chantier « installation d'électricité photovoltaïque », ce montant est annulé dans les comptes 2022. Le solde au 31 Décembre 2022 du compte dettes fournisseurs est donc de zéro.

▪ **Informations relatives au compte de résultat, comptabilisation des dons :**

Les dons récurrents par virements permanents sont enregistrés à la date effective de réception du don, de même que les dons ponctuels par virement, par carte bancaire ou reçus via les plateformes HelloAsso ou PayPal. Les dons reçus par chèque sont quant à eux enregistrés le mois de réception du don. A la date de clôture des comptes, les recettes non reçues mais annoncées par une confirmation écrite d'engagement et de montant pour un versement sur l'exercice N+1 sont comptabilisées sur l'exercice N : C'est le cas notamment en 2022 pour des subventions accordées par la Fondation BNP Paribas et la Fondation Agir Ensemble pour le Développement qui ont été effectivement encaissées début 2023.

▪ **Engagements hors bilan :**

L'association ne porte pas d'engagements hors bilan.

▪ **Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)**

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la Loi 2021-1109 du 24/08/2021, d'une nouvelle obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale. Cette déclaration comporte le montant global des dons et versements ayant donné lieu à reçu fiscal de l'année précédente, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire, dons en nature et abandons de frais ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par l'association en 2022 (c'est à dire les « Produits issus de la générosité du public ») se monte à :

- 113.000 Euros pour les dons en numéraire, correspondant à 350 reçus fiscaux,
- 10.860 Euros pour les dons en nature d'équipement électronique (ordinateurs de seconde main remis à neuf), ayant donné lieu à reçu fiscal.
- 43 111 Euros pour les abandons de frais de mission des bénévoles (en ce compris, les membres du bureau de l'association), correspondant à 16 reçus fiscaux,
- Soit un total de 166.970 Euros de dons ayant donné lieu à émission par notre association de 366 reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du Code Général des Impôts) et des sociétés (cf. article 238 bis du Code Général des Impôts).

▪ **Informations relatives aux « Autres fonds privés »**

Les dons ou subventions reçus de fondations (telles que les fondations des groupes BEL, EDF ou BNP Paribas ou bien les fondations Agir Ensemble pour le Développement et Xamafra), d'autres associations (telles que les associations Quebracho, Don Boule de Neige, Mada'Care, Para Los Ninos et Alegria) ont représenté 85 687 Euros en 2022.



Figurent également dans cette rubrique les dons d'entreprises ou personnes physiques non résidentes pour 50 189 Euros. Sur ce total, l'essentiel provient de la Société STAR Madagascar qui a accepté d'accompagner financièrement notre association pour le financement du solde de l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana (projet que la STAR avait déjà soutenu généreusement en 2021), ainsi que pour le renforcement des capacités de récupération et de stockage d'eau de 2 lycées et d'un dispensaire soutenus par notre association.

Outre ces sommes qui figurent pour 135.725 Euros dans la rubrique « Autres fonds privés en numéraire » page 8, on peut mentionner dans la rubriques « Contributions en nature » la valorisation (selon les indications de l'entreprise mécène) pour 100.093 Euros du détachement d'un(e) collaborateur(trice) BNP Paribas auprès de l'association au titre d'une mission de mécénat de compétence.

▪ **Informations sur le compte d'Emplois des Ressources (CER) :**

Le CER est établi en application des règlements du comité de la réglementation comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources :

- Sont affectés en « **Produits de la générosité du public** » tous les dons et autres libéralités provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

- Sont affectés en « **Autres fonds privés** » tous les parrainages et dons provenant de personnes physiques ou morales privées (fondations, personnes physiques et morales non résidentes...) n'ayant pas donné lieu à l'émission par notre association d'un reçu fiscal.

- Sont affectées en « **Subventions et autres concours publics** » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (Ministère des Affaires Étrangères, Conseils généraux, mairies...). Il est précisé qu'aucune subvention relevant de cette catégorie n'a été enregistrée en 2021 et 2022 par notre association.

=====